



PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

Arrêté n° DRCL-BFL-2018355-0001

Signé par

Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir

le 21 décembre 2018

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau des Finances Locales**

Arrêté portant règlement de la décision modificative n°1 du budget 2018 du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de zones d'activités (SIZA)

PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE

Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau des Finances Locales

Arrêté portant règlement de la décision modificative n°1 du budget 2018 du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de zones d'activités (SIZA)

La Préfète d'Eure-et-Loir
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-26 et R 5211-9 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°3206 du 6 décembre 1994 portant création du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de zones d'activités (SIZA) ;

Vu l'arrêté n°DRCL-BICCL-2016363-0001 du 28 décembre 2016 mettant fin à l'exercice des compétences du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de zones d'activités (SIZA) ;

Vu l'arrêté n°DRCL-BFL-2017197-0001 du 24 octobre 2017 portant nomination de Mme Lise Pacon-Feller, inspectrice des finances publiques, en qualité de liquidatrice suite aux difficultés rencontrées au niveau de la liquidation du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de zones d'activités (SIZA) ;

Vu l'arrêté n°DRCL-BFL-2018225-0001 du 13 août 2018 portant règlement du compte administratif 2017 du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de zones d'activités (SIZA) ;

Vu l'arrêté n°DRCL-BFL-2018327-001 du 9 novembre 2018 portant règlement du budget primitif 2018 du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de zones d'activités (SIZA) ;

Vu les propositions de Mme Lise Pacon-Feller ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La décision modificative n°1 du budget 2018 du syndicat intercommunal d'aménagement et de gestion de zones d'activités (SIZA) est arrêtée suivant les états de développement joints au présent arrêté.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques et Madame la liquidatrice du SIZA son chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Chartres, le

La Préfète,
Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'R' followed by a horizontal line and a vertical stroke ending in a small hook.

Régis ELBEZ

ANNEXE
DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2018 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DE ZONES D'ACTIVITES (SIZA)
(en euros)

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
61521 Terrains	3 647,93		
678 Autres charges exceptionnelles	- 3 647,93		
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	0,00	TOTAL DES RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	0,00
OPERATIONS D'ORDRE			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	0,00	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	0,00	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	0,00